FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

la cgt NMCA

NICE METROPOLE COTE D'AZUR

Contrat de prévoyance TERRITORIA :

malgré la hausse ramenée à 5 %, la CGT exige le respect des instances et la participation de l'employeur !

COMMUNIQUÉ DE LA CGT NMCA

Vous avez récemment reçu un courrier de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines vous informant que l'organisme TERRITORIA, qui sollicitait initialement une augmentation de 15% des cotisations de prévoyance au 1er janvier 2027, a finalement accepté de limiter cette majoration à 5%.

La collectivité se targue ainsi d'avoir obtenu « *les conditions les plus favorables possibles dans l'intérêt des adhérents* », et présente ce résultat comme une victoire.
La CGT NMCA tient à rappeler que les négociations n'ont été engagées que parce que l'ensemble des organisations syndicales, soucieuses de défendre vos intérêts, avaient exigé qu'elles se tiennent avant que ce dossier leur soit soumis pour avis en Comité Social Territorial.

Par ailleurs, notre syndicat dénonce vigoureusement la méthode employée.
En effet, il conteste formellement cette démarche de communication, dans la mesure où le dossier concernant la prévoyance TERRITORIA n'a toujours pas été soumis aux organisations syndicales dans le cadre du Comité Social Territorial.
Face à cette situation unilatérale, il a demandé la suspension immédiate de cette communication ainsi qu'un sursis à toute démarche de résiliation, tant que le dossier n'aura pas été rapidement examiné en instance paritaire.

Votre pouvoir d'achat se trouve une nouvelle fois directement pris pour cible.
Aucune prise en charge financière ni participation de l'employeur n'est évoquée ni proposée dans ce dispositif, ce qui reporte l'intégralité des surcoûts sur les agents.
À l'heure où les salaires stagnent, où le point d'indice n'augmente toujours pas et où l'inflation pèse lourdement sur les ménages, il est inadmissible que la collectivité vous impose de nouveaux efforts financiers.

Après les hausses successives subies au fil des ans, avec plus 3% en 2019, plus 5% en 2021, plus 3% en 2024, plus 16% en 2026 et désormais plus 5% annoncés pour 2027, vous ne pouvez continuer à supporter seuls le coût supplémentaire de cette protection.

Notre syndicat exige donc une prise en charge intégrale de l'augmentation des cotisations par l'employeur, ainsi que le respect du dialogue social avec un examen de ce dossier en instance représentative du personnel.

La santé et le pouvoir d'achat des agents ne doivent en aucun cas devenir des variables d'ajustement budgétaire. La collectivité doit prendre ses responsabilités et cesser de faire peser toujours davantage les contraintes financières sur les personnels.

La CGT NMCA reste pleinement mobilisée pour défendre vos intérêts.

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR
33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11
MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR
PAGE FACEBOOK : @CGTNMCA



la cgt NMCA SEUL TU SUBIS, ENSEMBLE ON AGIT !